

**MUNICIPALITÉ DE  
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS  
PROVINCE DE QUÉBEC  
G0L 1K0**

---

---

**Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 11 août 2018, à 9 h 00 au Centre communautaire, 6203 chemin de l'Île**

Sont présents messieurs les conseillers André-Pierre Contandriopoulos, Léonce Tremblay et Carol Caron et formant quorum sous la présidence de Mme Louise Newbury, mairesse.

Est aussi présent M. Denis Cusson, directeur général agissant à titre de secrétaire.

Est absent, M. Charles Méthé qui a motivé son absence.

*1. Ouverture de la séance*

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9 h 00.

*2. Vérification du quorum*

Quatre membres sont présents. Le quorum est atteint. M. Charles Méthé a motivé son absence.

*3. Lecture et adoption de l'ordre du jour*

**Résolution numéro 18.08.11.01**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour.

**Adoptée à l'unanimité**

*4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2018*

Les membres ont reçu le procès-verbal.

**Résolution numéro 18.08.11.02**

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos,

Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance régulière du 7 juillet 2018.

**Adoptée à l'unanimité**

### 5. Suivis au procès-verbal

- Le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales pour la subvention pour le projet PIQM-MADA sur l'aménagement du Phare a été signé et transmis au MAMOT le 11 juillet;
- M, Francis Michaud, des Entreprises de l'Île, a été informé du mandat qui lui a été confié pour la réalisation d'une trappe au plancher du phare;
- Les appels d'offres pour la réalisation de travaux sur les enveloppes extérieures au Centre communautaire et de l'École Michaud ont été transmises à quatre entreprises le 19 juillet ;
- La résolution du conseil demandant au député-ministre Jean D'Amour de présenter un projet de loi privé pour que soit perçu une contribution touristique auprès des visiteurs empruntant le traversier a été transmise à M. D'Amour le 8 août ;
- La résolution du conseil demandant à la Société des traversiers du Québec la gratuité de passage pour le personnel municipal et les véhicules offrant des services municipaux a été transmise à la STQ le 8 août ;
- Le contrat de location d'espace pour l'entreposage de matériaux et d'équipements avec Les Équipements Lan-Ro a été vérifié et bonifié par le service de conseil juridique de la MMQ a été transmis à l'entreprise le 30 juillet ;
- La résolution du conseil décrétant le nom de Salle Armand-Lafrance pour la salle multifonctionnelle a été transmise à la Corporation des maisons du Phare et au comité organisateur de Ph'Art en direct le 12 juillet;
- La résolution du conseil décrétant le nom du presbytère et du site de la station du phare a été transmise à la Commission de toponymie le 12 juillet;
- M. Régis Caron a été informé de sa nomination au comité de sécurité civile et de prévention des incendies le 12 juillet;
- Les demandeurs de permis ont été informés de la décision du conseil les concernant, de même que l'inspectrice en bâtiment et le CCU le 12 juillet;
- Les fournisseurs ont été payés.

### 6. Rapport de la Mairesse

Bonjour à tous,

Nous allons franchir une nouvelle étape, ce matin, en octroyant les deux contrats de réfection d'enveloppe pour la salle communautaire et l'École Michaud. Ce sont des travaux qui ont été amorcés il y a plusieurs mois et qui ont nécessité l'intervention d'un professionnel pour la confection de plans et devis. À la fin de la saison nous allons donc avoir deux bâtiments dont l'allure de chacun sera grandement améliorée. Pour le centre communautaire de l'Île, il devrait y avoir un gain énergétique et réduire les coûts de chauffage.

Les travaux d'aménagements extérieurs du phare se poursuivent toujours. Selon l'entente avec le MAMOT, nous devons terminer les travaux pour la fin du mois de septembre.

L'enseigne et une maquette représentant le plan du site, doivent être livrés bientôt. Un stationnement pour vélos a été aménagé et des panneaux de signalisation compléteront l'aménagement pour nous assurer qu'il n'y aura plus d'automobile qui stationneront sur la place centrale.

Un règlement sur la gestion des matières résiduelles sera adopté aujourd'hui. Par la suite, nous laisserons de longs mois aux citoyens pour se familiariser avec le règlement. Nous appliquerons le règlement de façon intégrale à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019. Dans les faits, ce règlement n'a rien de nouveau mais ce que la Municipalité avait l'habitude de diffuser est maintenant inclus dans ce règlement ce qui nous donnera pas mal plus de mordant pour faire respecter les consignes en matière de récupération et de déchets. Nous sommes en 2018 et le gaspillage des ressources n'est plus acceptable. Nous souhaitons donc réduire le volume des déchets, que nous transportons vers le site d'enfouissement, de façon à réduire notre facture. Nous sommes confiants d'avoir une bonne collaboration des citoyens.

Je vous invite, la semaine prochaine, le 18 août en après-midi pour la distribution d'une version papier de la nouvelle Politique familiale et des aînés. Ces documents seront aussi disponibles sur le site web de la municipalité.

## 7. Correspondance

La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

## 8. Première période de questions

### 8.1 Réponse aux questions de la séance précédente

Toutes les questions ont été répondues lors de la séance.

### 8.2 Questions et interventions

Cinq personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

Q- Sera-t-il toujours possible de brancher la navette au Phare avec l'interdiction de stationnement ?

R- Il sera toujours possible de brancher la navette au Phare. Le passage de la navette est temporaire. Il sera aussi possible d'aller chercher et conduire des gens.

C- Commentaires sur divers éléments du projet de règlement sur la gestion des matières résiduelles.

R- Il est demandé de déposer les commentaires concernant les coquilles pouvant se trouver dans le document et ils seront regardés avant la publication

## 9. Affaires en cours

### 9.1 État des projets d'immobilisation

#### 9.1.1 Station du Phare

##### 9.1.1.1 Aménagement du site

###### 9.1.1.1.1 Adoption du paiement à Les Entreprises de l'Île pour la réalisation de travaux à la Station du Phare

#### **Résolution numéro 18.08.11.02**

**CONSIDÉRANT** l'entente de services avec Les Entreprises de l'Île ;  
**CONSIDÉRANT QUE** les travaux sont terminés ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil adopte le paiement au montant de 17 194,51 \$, incluant les taxes, aux Entreprises de l'Île pour la réalisation des travaux réalisés au contrat.

**Adoptée à l'unanimité**

###### 9.1.1.1.2 Contrat avec M. Michaël Lajoie-Fraser pour la réalisation d'une clôture de perches au stationnement pour vélos

#### **Résolution numéro 18.08.11.03**

**CONSIDÉRANT** le besoin d'ajouter une clôture au stationnement pour vélos ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil retienne les services de M. Michaël Lajoie-Fraser pour la réalisation d'une clôture de perches au stationnement pour vélos au site de la station du Phare au montant forfaitaire de 350 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

##### 9.1.1.2 Réparation du Phare

Aucun rapport. L'architecte est en vacances.

##### 9.1.1.3 Réparation de la Cabane à l'huile

#### **Résolution numéro 18.08.11.04**

**CONSIDÉRANT QUE** la toiture de la Cabane à l'huile nécessite, de façon urgente, d'être refaite;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux doivent être réalisés avant la fin de la saison du traversier;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que la Municipalité demande des soumissions à trois entrepreneurs pour la réfection de la toiture de la Cabane à l'huile.

**Adoptée à l'unanimité**

*9.1.2 Centre communautaire de l'île*

*9.1.2.1 Contrat pour la réalisation de travaux sur l'enveloppe extérieure*

**Résolution numéro 18.08.11.05**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de quatre entreprises en bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule entreprise a déposé une soumission et qu'elle est conforme ;

**CONSIDÉRANT** la règle du plus bas soumissionnaire ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil octroie un contrat aux Entreprises de l'Île au montant de 80 221,50 \$, incluant les taxes, pour la réalisation de travaux sur l'enveloppe extérieure du Centre communautaire de l'Île et que ces travaux soient payés à même les fonds disponibles du programme TECQ.

**Adoptée à l'unanimité**

*9.1.3 École Michaud*

*9.1.3.1 Contrat pour la réalisation de travaux sur l'enveloppe extérieure*

**Résolution numéro 18.08.11.06**

**CONSIDÉRANT QU'**un appel d'offres sur invitation a été fait auprès de quatre entreprises en bâtiment ;

**CONSIDÉRANT QU'**une seule entreprise a déposé une soumission et qu'elle est conforme ;

**CONSIDÉRANT** la règle du plus bas soumissionnaire ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil octroie un contrat aux Entreprises de l'Île au montant de 23 890,65 \$, incluant les taxes, pour la réalisation de travaux sur l'enveloppe extérieure de l'École Michaud et que ces travaux soient payés à même les fonds disponibles du programme TECQ.

**Adoptée à l'unanimité**

9.1.3.2 Solidification de la fondation de l'École Michaud et consolidation de la base du panneau d'affichage

**Résolution numéro 18.08.11.07**

**CONSIDÉRANT QU'**il y aura des travaux de réfection sur la façade sud de l'École Michaud;

**CONSIDÉRANT QUE** la fondation de l'École Michaud a des fissures ;

**CONSIDÉRANT QUE** la base de maçonnerie de l'enseigne est détériorée ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que la Municipalité procède à une demande de prix, auprès de l'entrepreneur, pour ajouter, aux travaux de réfection de la façade, des travaux de consolidation de la fondation sud de l'École Michaud et de la base de maçonnerie de l'enseigne.

**Adoptée à l'unanimité**

9.2 Adoption du Règlement numéro 170 sur la gestion des matières résiduelles

Quelques ajustements ont été apportés au règlement soumis en avis de motion, notamment :

- Dans un premier temps, le numéro du règlement a été modifié parce que le numéro 169 avait récemment été utilisé.
- Le projet de règlement a été modifié par l'ajout du terme « immeuble » dans le lexique.
- L'ajout d'items à l'annexe 1 se référant aux items apparaissant sur le site de Recyc-Québec,
- Aux niveaux des amendes, il y a eu l'élimination d'un traitement à part, pour les personnes morales.

**Résolution numéro 18.08.11.08**

**CONSIDÉRANT QUE** les définitions de « *matière résiduelle* », « *matière organique* », « *matière recyclable* », « *matière végétale* » sont difficilement compréhensibles par le lecteur ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil reporte l'adoption du Règlement numéro 170 sur la gestion des matières résiduelles au mois prochain.

**Adoptée à l'unanimité**

10. Affaires nouvelles

10.1 Soumission pour la réparation de l'unité d'urgence pour les premiers répondants

Sujet reporté

10.2 Bibliothèque : autorisation de frais pour une activité dans le cadre du projet « Les Amérindiens et l'île Verte »

**Résolution numéro 18.08.11.09**

**CONSIDÉRANT** le projet spécial « *Les Amérindiens et l'île Verte* » qu'organise la bibliothèque ;

**CONSIDÉRANT** la tenue d'une conférence avec M. Yves Chrétien, archéologue, le 2 septembre prochain ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de compenser les frais de déplacement et de séjour ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte

Qu'un montant d'environ 600 \$ soit donné à M. Yves Chrétien comme compensation pour ses frais de déplacement et de séjour ;

Que le financement de ces coûts soit assumé par le projet « *Les Amérindiens et l'île Verte* » de la bibliothèque.

**Adoptée à l'unanimité**

10.3 Contrat à Les Entreprises de l'Île pour le fauchage des bordures des chemins

**Résolution numéro 18.08.11.10**

**CONSIDÉRANT** la demande de prix faite auprès de deux entreprises pour le fauchage des bordures des chemins municipaux ;

**CONSIDÉRANT** la plus basse soumission reçue et la disponibilité de réalisation des travaux;

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron,

Que le conseil octroie un contrat aux Entreprises de l'Île pour le fauchage des bordures des chemins municipaux au coût de 70 \$ l'heure ;

Que le coût pour l'ensemble des travaux ne dépasse pas le budget prévu.

**Adoptée à l'unanimité**

10.4 Amélioration du réseau routier

Discussion sur les priorités d'intervention sur les chemins municipaux avec un budget d'environ 10 000 \$.

**Résolution numéro 18.08.11.11**

Élargissement du chemin du phare à l'intersection du chemin nord qui longe le fleuve et du chemin du phare. Ces travaux impliquent de couper des arbres, d'éliminer les racines et d'élargir le chemin sur environ 36 pouces.

**CONSIDÉRANT** le montant de 6 500 \$ reçu, du Ministre délégué aux transports pour l'amélioration du réseau routier;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'augmenter la visibilité et la largeur du chemin, à l'intersection du chemin nord qui longe le fleuve et du Chemin du phare;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil procède à des travaux de coupe d'arbres, d'élimination de racines et d'élargissement du Chemin du phare sur environ 36 pouces à l'intersection du chemin nord qui longe le fleuve et du Chemin du phare et que le directeur général soit mandaté pour retenir les services d'un entrepreneur externe pour une partie des travaux, au besoin, pour un montant maximal de 500 \$.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **Résolution numéro 18.08.11.12**

Ajout de gravier sur certaines portions du chemin.

**CONSIDÉRANT** le montant de 6 500 \$ reçu, du Ministre délégué aux transports pour l'amélioration du réseau routier;

**CONSIDÉRANT** les travaux au réseau routier dans la programmation TECQ ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'améliorer l'épaisseur de gravier, à plusieurs endroits sur le chemin de l'Île;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil mandate le directeur général pour procéder à un appel d'offres sur invitation pour le rehaussement du Chemin de l'Île aux endroits requis.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **11. Urbanisme**

##### **11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme – Louise Newbury**

Aucun rapport.

##### **11.1.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2018**

#### **Résolution numéro 18.08.11.13**

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 30 juin 2018.

**Adoptée à l'unanimité**

## 11.2 Demande de permis

### 11.2.1 Mme Linda Newbury et M. Normand Newbury pour la rénovation d'un bâtiment secondaire au 6101, chemin de l'Île

Mme Louise Newbury ne participera pas à la discussion en raison du lien familiale avec les demandeurs et la présidence sur ce point sera assuré par M. Léonce Tremblay.

#### **Résolution numéro 18.08.11.14**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis (no 2018-027) datée du 18 juillet 2018 de Mme Linda Newbury et M. Normand Newbury pour la rénovation d'un bâtiment secondaire (ancienne forge) au 6101, chemin de l'Île,  
**CONSIDÉRANT QUE** cette demande doit être soumise au règlement du PIIA en raison du changement du revêtement extérieur des murs et de la toiture ;  
**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU ;

Il est **proposé par M. André-Pierre Contandriopoulos**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte la demande de permis de Mme Linda Newbury et M. Normand Newbury pour la rénovation d'un bâtiment secondaire (ancienne forge) au 6101, chemin de l'Île, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11.2.2 Mme Hélène Dionne pour la construction d'un gazébo au 7301, chemin de l'Île

#### **Résolution numéro 18.08.11.15**

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspectrice en bâtiment a reçu une demande de permis (no 2018-019) datée du 20 juin 2018 de Mme Hélène Dionne pour la construction d'un gazébo au 7301, chemin de l'Île,  
**CONSIDÉRANT QUE** cette demande doit être soumise au règlement du PIIA;  
**CONSIDÉRANT** la recommandation positive du CCU ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. Léonce Tremblay, que le conseil adopte la demande de permis de Mme Hélène Dionne pour la construction d'un gazébo au 7301, chemin de l'Île, le tout sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspectrice en bâtiment et en environnement de la Municipalité.

**Adoptée à l'unanimité**

### 11.3 Date pour l'étude de la demande de dérogation mineure de Mme Linda Newbury et M. Normand Newbury pour un bâtiment secondaire au 6101, chemin de l'Île

Mme Louise Newbury ne participera pas à la discussion en raison du lien familiale avec les demandeurs et la présidence sur ce point sera assuré par M. Léonce Tremblay.

## **Résolution numéro 18.08.11.16**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Linda Newbury et M. Normand Newbury ont déposé le 10 août 2018 une demande de dérogation mineure concernant le revêtement des murs d'un bâtiment secondaire au 6101, chemin de l'île ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 11 du Règlement numéro 48, Règlement sur les dérogations mineures le conseil fixe la date de la séance du conseil où la demande sera discutée ;

Il est **proposé par M. Carol Caron**, appuyé par M. André-Pierre Contandriopoulos, que le conseil fixe au 8 septembre 2018 la date où le conseil discutera de la demande de dérogation mineure de Mme Linda Newbury et M. Normand Newbury.

**Adoptée à l'unanimité**

### 12. Rapport des comités (représentants municipaux)

#### 12.1 Maisons du phare (André-Pierre Contandriopoulos)

- 13 juillet, Ph'Art en direct ; Bonne participation aux ateliers et conférences et au mini-opéra organisé par M. Antoine Plante. Une réussite.
- Assemblée générale annuelle : Une dizaine de personnes sont présentes. Nombreuses suggestions de projet. Une assemblée générale extraordinaire se tiendra pour faire l'adoption de modifications aux règlements généraux.

#### 12.2 Comité de santé (André-Pierre Contandriopoulos)

Tenue d'une assemblée générale extraordinaire : le nouveau conseil d'administration a présenté un projet de règlements généraux. Il serait important qu'ait lieu une rencontre avec les divers intervenants en santé.

### 13. Rapport du Directeur général

Le directeur général dépose son rapport d'activités et en fait la présentation. Il est souligné qu'un jeune homme est tombé à l'eau à la Station du Phare. Il faudra mettre en évidence les bouées. L'administration des Maisons du Phare va rédiger des consignes à l'endroit de leurs clients.

## 14. Trésorerie

### 14.1 Adoption des comptes du mois

#### **Résolution numéro 18.08.11.17**

Il est **proposé par M. Léonce Tremblay**, appuyé par M. Carol Caron, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 127 735,76 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 10 896,40 \$ du montant total.

#### **Adoptée à l'unanimité**

### 15. Deuxième période de questions

Cinq personnes sont présentes. Les questions et les interventions des citoyens et des citoyennes portent sur les sujets suivants :

Q- Précision est demandée sur le prix qui sera demandé à l'entrepreneur qui sera en place pour des travaux additionnels à l'École Michaud.

R- Un prix sera demandé à l'entrepreneur retenu pour faire les travaux de réfection de la façade sud, pour des travaux de consolidation des fondations et la proposition sera par la suite étudiée par les membres du conseil.

Q- Deuxième fois pris au village à la suite d'arrêt de service du traversier, deux demandes de remboursement de frais ont été faites, pas eu de réponse. Cela affecte le principe de l'occupation du territoire, l'activité touristique, les urgences en santé. Qu'est-ce que la Municipalité peut faire ?

R- Un nouveau traversier sera construit par la STQ pour les 4 traverses. La municipalité a déjà fait des représentations auprès de la STQ pour assurer une traverse en cas de bris ou de faible marée. Nous sommes toujours en attente de réponses. En cette période de vacances, il est difficile d'avoir des réponses.

C- La largeur du chemin fait partie du caractère patrimonial de l'île. Que le chemin ne soit pas trop large, c'est une bonne affaire.

R- Il est certain que nous n'élargirons pas le chemin de plus de 6 m. Cependant, la municipalité se doit d'agir de manière à rendre le chemin sécuritaire, et doit corriger les endroits dangereux.

Q- Le conseil se rend-il garant du montant de 600 \$ qui sera octroyé à M. Chrétien pour l'activité de la bibliothèque?

R- La Municipalité a déjà reçu le montant de la subvention pour le projet « *Les Amérindiens et l'île Verte* ».

C- Croyait que les bouées sur le Phare avait un aspect décoratif.

R- La Corporation des maisons du phare prend l'accident au sérieux et des écriteaux seront ajoutés pour indiquer que les bouées peuvent servir en cas d'urgence.

Q- Le Municipalité pourrait-elle être poursuivie en cas d'accident ou décès ?

R- Nous sommes inquiets à ce sujet. Nous allons donc nous assurer que tout ce qui peut être fait sera mis en place. Des consignes de sécurité seront diffusées aux clients des maisons du phare et des écriteaux seront ajoutés.

C- À Terre-Neuve il y a des pancartes indiquant une distance à respecter par rapport au bord.

*17. Levée de l'assemblée*

**Résolution numéro 18.08.11.18**

La levée de l'assemblée est **proposée par M. Léonce Tremblay**, à 10 h 42.

\_\_\_\_\_  
Louise Newbury, mairesse

\_\_\_\_\_  
Denis Cusson, directeur général

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.